

Rapport d'activité

2025



Le rapport d'activité ayant plu l'année dernière, nous renouvelons l'exercice pour partager nos travaux et communiquer, autant d'actions auxquelles les adhérents sont attachés. En 2025, nous avons renforcé l'équipe pour poursuivre nos réflexions, les mener plus efficacement et consolider en interne l'ensemble des expériences que véhicule l'association.

La commission Biomasse continue de pousser les sujets liés aux cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), aux pratiques liées au retour au sol des digestats. Elle a aussi accentué son retour d'expérience autour des biodéchets. Si cette biomasse peine à se réaliser en terme de volume, le lien avec les acteurs du secteur, l'engagement des collectivités locales et l'exigence de qualité du retour au sol imposent une forme d'exemplarité à ceux qui travaillent ce sujet.

L'exemplarité, c'est aussi ce que la Charte AAMF porte en son cœur. Parfois perçue comme une surveillance réglementaire supplémentaire, le Conseil d'administration a demandé à la commission Amélioration continue de dresser un bilan et de proposer de nouvelles idées pour que les associations régionales s'emparent à l'avenir du sujet. L'objectif reste le même : s'engager à progresser individuellement et collectivement pour exister demain.

Enfin, si l'on peut se réjouir du travail commun de France Gaz Renouvelables, du Club Biogaz et de l'AAMF pour obtenir le coefficient de 0,95, il faut bien admettre que l'année 2025 n'a pas apporté de réelles réponses aux interrogations de ceux qui pilotent les sites de cogénération. Pour ceux qui ont été exemplaires il y a plus de 15 ans pour lancer la filière biogaz à grande échelle, nous cherchons encore à écrire des scénarii et un plan d'action qui permettent à chacun de décider des investissements et des stratégies à porter ces prochaines années. La commission Valorisation biogaz a beaucoup œuvré en s'appuyant particulièrement sur l'outil Écométhéa. Précieux, reconnu, renseigné désormais par de nombreux adhérents, nous comptons beaucoup sur cette collecte de données pour valider nos acquis et mesurer, imaginer ce que la filière dessine autour des agriculteurs-méthaniseurs.

L'année 2025 aura surtout confirmé une conviction : c'est par le partage d'expériences, la rigueur dans nos pratiques et la capacité à travailler collectivement que les agriculteurs-méthaniseurs continueront à tenir leur place dans la transition énergétique et agricole.

Jean-François Delaitre

Président de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Le programme d'activité de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France est réalisé avec le soutien financier de :





L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France 5

Les temps forts de l'année 2025..... 6

Commission « Stratégie et Filières » 8

Commission « Valorisation Biogaz » 12

Commission « Biomasse » 16

Commission « Amélioration continue et Professionnalisation » 20

Commission « Structuration territoriale et Communication »..... 24

Des administrateurs à votre écoute 28

Votre équipe d'animation 30

L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France rassemble et représente les agriculteurs engagés dans la filière des gaz verts. Fin 2025, elle fédère 594 unités de méthanisation agricole, individuelles ou collectives, en injection (50 à 800 Nm³/h) ou en cogénération (30 à 4 500 kWé).

L'AAMF porte une vision claire : une méthanisation professionnelle, adaptée aux spécificités des territoires et garantissant un juste retour de la valeur ajoutée aux agriculteurs.

 Nos missions

- Représenter la méthanisation agricole auprès des institutions et défendre la place des agriculteurs dans la filière des gaz verts.
- Informer les producteurs sur les évolutions réglementaires ou tarifaires.
- Soutenir les unités en fonctionnement et sécuriser leurs trajectoires techniques et économiques.
- Produire des analyses technico-économiques et des références chiffrées au service des adhérents.
- Professionnaliser la filière par le partage de bonnes pratiques, la formation, l'animation technique et la recherche & développement.
- Accompagner les porteurs de projets, transmettre des retours d'expériences sur les aspects réglementaires, la construction et la mise en service.

Les travaux de l'AAMF s'articulent autour de cinq commissions pilotées par des agriculteurs engagés :

- **Stratégie et Filières** : positions nationales et européennes, négociations réglementaires, représentation institutionnelle.
- **Valorisation Biogaz** : injection, cogénération, BioGNV, performance technico-économique.
- **Biomasse** : agronomie, digestat, CIVE, biodéchets, gaz à effet de serre, R&D.
- **Amélioration continue et professionnalisation** : accompagnement réglementaire, prévention des risques, formations.
- **Structuration territoriale et communication** : animation collective, communication interne et externe.

Salon de l'Agriculture à Paris

L'AAMF porte la voix de la méthanisation agricole lors d'une table ronde avec les ministres de l'Énergie et de l'Agriculture.



Journées des référents territoriaux

Les référents territoriaux et les animateurs régionaux se retrouvent à Paris pour une journée d'échanges sur l'animation du réseau (en vrai c'était fin mars !).



Webinaire conversion cogénération

Un webinaire informe les adhérents sur les premières pistes de conversion des unités de cogénération.



Fiches conversion cogénération

L'AAMF publie une fiche sur la conversion des unités de cogénération pour accompagner les producteurs.



Fiche CIVE

L'AAMF diffuse 3 fiches techniques dédiées aux CIVE durables pour partager les bonnes pratiques agronomiques.



Journée biomasse

La commission biomasse réunit les adhérents pour partager ses travaux sur les intrants, les digestats et la durabilité des pratiques.



Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre



Commission « Valorisation biogaz »

La commission Valorisation biogaz se réunit pour partager retours d'expérience et perspectives sur l'avenir des unités.



Assemblée générale

Les 12 et 13 mars, l'Assemblée générale réunit à Lyon adhérents et partenaires autour des travaux et perspectives de l'association.



Groupe national biogaz

L'AAMF participe au groupe national biogaz et y défend la suppression de la modulation pour les conversions des cogénération.



Fresque du biogaz

L'équipe se réunit avec les animateurs régionaux autour de la fresque du biogaz pour découvrir cet outil sur les enjeux de la filière.



Journées nationales du biogaz

Les agriculteurs-méthaniseurs ouvrent leurs portes au public lors des Journées nationales du biogaz.



100 bilans DIGES3

L'objectif des 100 bilans DIGES3 est atteint, renforçant les références environnementales des unités.



- **Responsables de la commission :** Jean-François Delaitre, Jean-Marc Onno, Camille Dusannier
- **Animatrices :** Olivia Ruch, Priscilia Traverso (sur Ambition Biogaz 2030)



Les objectifs de la commission

Représenter et défendre les intérêts des agriculteurs-méthaniseurs auprès de l'État et des acteurs de la filière, tout en anticipant les évolutions sectorielles.



Les orientations

- Assurer un dialogue régulier avec les ministères de tutelle.
- Porter la voix des agriculteurs-méthaniseurs dans les travaux de France Gaz renouvelables, du Club Biogaz, du GT injection, de FranceAgriMer.
- Participer aux consultations nationales sur la méthanisation et l'énergie.
- Développer la stratégie « Ambition Biogaz 2030 ».



Renforcement de la présence à France Gaz Renouvelables

En 2025, l'AAMF a renforcé sa place dans les instances de la filière, notamment au sein de **France Gaz Renouvelables**. Depuis janvier, **Jean-Marc Onno** en assure la co-présidence aux côtés d'**Olivier Dager (FNSEA)**. Cette responsabilité renforce la place des agriculteurs dans les orientations de la filière. L'AAMF y porte la voix des agriculteurs-méthaniseurs et défend un développement du biogaz cohérent avec les réalités agricoles et les territoires. Cette présence facilite également le dialogue entre organisations professionnelles agricoles, gestionnaires de réseau et pouvoirs

publics.

En 2025, France Gaz Renouvelables a intégré pour la première fois la question de la **cogénération** dans ses travaux afin d'accompagner les nombreux sites arrivant en fin de contrat.

Enfin, via FGR, l'AAMF contribue aux travaux et aux consultations européennes avec l'**European Biogas Association**. L'AAMF défend une méthanisation à la française, ancrée dans les exploitations agricoles.



3 questions à Jean-Marc Onno

Comment s'articulent aujourd'hui les positions de l'AAMF et de France Gaz Renouvelables ?

France Gaz Renouvelables est aujourd'hui l'instance de représentation politique de la filière des gaz verts. Avec l'intégration récente de la Coopération agricole, elle rassemble producteurs, organisations agricoles et institutions autour d'une parole commune. Pour l'AAMF, c'est un levier essentiel pour porter la voix des agriculteurs-méthaniseurs dans une filière en pleine évolution.

Dans un contexte politique instable, qu'a permis ce travail commun ?

Face à des interlocuteurs publics changeants – parfois jusqu'à trois sur un même poste dans l'année – France Gaz Renouvelables permet de maintenir un dialogue continu avec les administrations et les cabinets. En 2025, le travail s'est concentré sur deux sujets majeurs : l'avenir des contrats avec les certificats de production de biométhane et la conversion des cogénérations. Avec Olivier Dager, nous formons un duo complémentaire à la tête de FGR pour porter ces positions.

Et au niveau européen ?

La participation aux travaux de l'**European Biogas Association** renforce la présence française. Notre expertise s'affirme sur des sujets comme la durabilité ou les CIVE. C'est bien à l'échelle européenne que ces questions se jouent !

Défendre l'avenir des unités de cogénération

La commission a mené un travail soutenu sur l'avenir des unités agricoles de cogénération arrivant progressivement en fin de contrat. Ce travail s'appuie directement sur les analyses et les données produites par la commission Valorisation biogaz. Ces éléments ont permis d'alimenter les échanges avec l'État. Entre avril et décembre 2025, l'AAMF a provoqué une quinzaine d'échanges avec les administrations et les cabinets ministériels pour faire avancer le dossier (DGEC, MASA, Energie et Matignon). Des demandes majeures ont abouti, comme le passage du coefficient de modulation de 0,8 à 0,95 ou la suppression des pénalités pour les contrats BG16 et BG11. D'autres sont encore en instruction (trajectoire et indexation de la pénalité CPB, moteurs d'occasion, auto-consommation collective).

L'AAMF défend une approche pragmatique : permettre à un maximum de sites de basculer vers l'injection et trouver des solutions pour les autres. L'objectif est de préserver les capacités de production existantes et le savoir-faire des agriculteurs engagés dans la filière.



Ambition Biogaz 2030

La commission a poursuivi les échanges engagés autour du projet Ambition Biogaz. Plusieurs groupes de travail réunissant administrateurs et adhérents ont précisé les réflexions sur la place des agriculteurs dans la filière, les conditions d'une méthanisation agricole vertueuse et les relations avec les autres acteurs du biogaz. Le projet sera approfondi en 2026 afin d'acter les orientations stratégiques de l'AAMF et les évolutions de son organisation.



Une présence stratégique dans la filière



En France, fin 2025

Injection

- 803 sites injectant du biométhane
- Capacité raccordée de 15,5 TWh/an

Cogénération

- ~1 000 installations produisant de l'électricité à partir de biogaz
- ~ 600 MW de puissance installée

Sources : gestionnaires de réseaux et Statinfo

Sur l'espace adhérents

- Note AAMF- Conversion des unités de cogénération (avril 2025)
- Note sur l'autoconsommation électrique en cogénération OA (avril 2025)
- Données présentées lors des rendez-vous en cabinet ministériel sur la conversion (avril-décembre 2025)
- Scénarios de conversion des unités de cogénération (mai 2025)
- Note actualisée sur la conversion des unités de cogénération (juin 2025)

- Responsables de la commission : Adeline Canac, Patrick Boursault
- Animateur : Adrien Dain

Les objectifs de la commission

Accompagner les agriculteurs-méthaniseurs pour assurer la meilleure valorisation possible de leur production.

Les orientations

- Informer et accompagner les producteurs sur les évolutions tarifaires et réglementaires.
- Réaliser des analyses économiques pour optimiser les coûts de productions et avoir des références chiffrées.
- Anticiper la fin des contrats en explorant de nouveaux modèles de valorisation (CPB, BPA...).
- Faciliter le partage de bonnes pratiques et valoriser l'expertise des agriculteurs-méthaniseurs.
- Soutenir l'innovation avec des projets de R&D ciblés (biométhanol, gaz porté, CO₂...).
- Développer le bioGNV en levant les freins réglementaires.



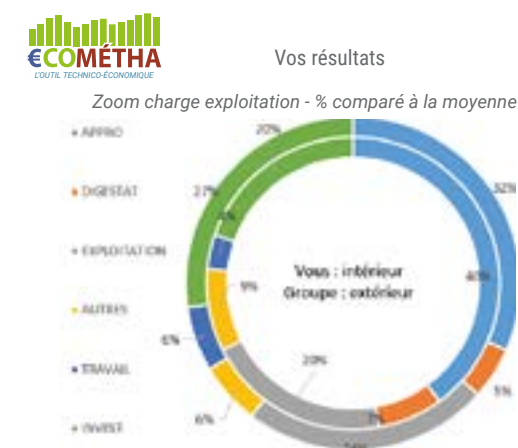
©Grégory Brandel - GRDF

Nouvelle campagne €cométhà

En 2025, l'AAMF a lancé une nouvelle campagne de collecte de données technico-économiques via l'outil €cométhà, développé avec Valeurs Agri Métha. Cette édition marque la deuxième campagne consacrée aux unités en cogénération et la première pour les unités en injection.

Depuis son lancement, **près de 200 exploitants ont participé à l'enquête**. L'AAMF consolide ainsi des références économiques partagées pour la filière. Les producteurs participant disposent d'un diagnostic précis de leur installation, avec une comparaison à des exploitations similaires sur de nombreux indicateurs : investissements, gisements et ration, performances du process, production d'énergie, chiffre d'affaires, charges d'exploitation et coût de production.

Au-delà de l'analyse comparative, l'AAMF a également fait évoluer l'outil. €cométhà permet désormais de **simuler différentes trajectoires d'évolution des unités : conversion vers un contrat CPB, agrandissement d'installation**, maintien en production électrique avec valorisation de la chaleur ou adaptation du modèle économique.



3 questions à Adeline Canac et Patrick Boursault

Quels ont été les temps forts de la commission en 2025 ?

Plusieurs travaux ont marqué l'année. La commission a accompagné la mise en œuvre de la facturation du dispositif de revalorisation des contrats BG16 et a appuyé les producteurs dans leurs échanges avec EDF OA.

La journée de la commission en janvier à Paris est toujours un temps fort de partage d'expériences et de nouvelles perspectives.

Mais le sujet central reste l'avenir des unités de cogénération en fin de contrat. Les travaux sur les trajectoires possibles, notamment vers l'injection, ont fortement mobilisé la commission.

Comment travaillent ensemble cogénérateurs et injecteurs ?

La question des après-contrats rapproche les producteurs. Certains cogénérateurs envisagent une conversion vers l'injection. Les injecteurs anticipent déjà l'avenir de leurs installations.

Dans les deux cas, les réflexions portent sur les mêmes sujets : sécurisation des investissements à long terme, trajectoires économiques et perspectives offertes par les certificats de production de biométhane.

Comment la commission aide-t-elle les unités à anticiper ?

Les travaux s'appuient sur les données réelles des installations. L'outil €cométhà permet de comparer les performances et de simuler différentes options. Ces références aident les producteurs à se positionner et l'association à dialoguer avec les pouvoirs publics.

Garanties d'origine : clarification des règles de valorisation

En 2025, le groupe de travail Injection de la commission Valorisation Biogaz de l'AAMF a analysé la délibération de la CRE du 30 avril 2025 relative à la valorisation des garanties d'origine (GO) du biométhane.

Face aux interrogations remontées par plusieurs producteurs, l'AAMF a conduit un travail d'analyse juridique et de pédagogie auprès de ses adhérents. Certains fournisseurs ont en effet tenté d'appuyer sur cette évolution pour renégocier les clauses de valorisation des GO dans les contrats historiques.

L'AAMF a rappelé que cette évolution **ne suffisait pas pour invoquer une clause d'imprévision et demander une renégociation contractuelle**.



Contrôles des installations de biométhane : un travail préparatoire avec les pouvoirs publics



À la suite de la publication de l'arrêté du 3 septembre 2025 instaurant un dispositif d'attestation de conformité pour les installations de biométhane, l'AAMF s'est mobilisée pour informer et accompagner les producteurs face à ce nouveau cadre réglementaire, applicable à partir de mars 2026.

Bénéficiant de l'expérience acquise sur les contrôles des unités en cogénération, l'AAMF a travaillé **dès 2024 avec la DGEC et les organismes de contrôle** afin de préparer ce dispositif. Deux visites de terrain ont notamment été organisées en Bretagne. Ces échanges ont permis d'illustrer concrètement le fonctionnement des installations agricoles et de veiller à ce que les exigences du futur arrêté restent **cohérentes avec les réalités des exploitations**.

L'arrêté prévoit qu'un **audit soit réalisé au moins tous les quatre ans** pour les installations bénéficiant d'un tarif d'achat ou d'un contrat CPB. Le versement du soutien public est conditionné à la réalisation de ces contrôles.

L'AAMF a poursuivi son travail d'accompagnement en informant les exploitants via deux webinaires très opérationnels.

Journée valo biogaz : nouvelles pistes pour les producteurs



Le 14 janvier 2025, une quarantaine d'agriculteurs méthaniseurs a participé à la commission **Valorisation biogaz** de l'AAMF. Les échanges ont porté sur les résultats de l'enquête économique **€cométh**a et les perspectives de valorisation du biogaz après contrat. Plusieurs intervenants ont présenté des solutions innovantes autour du **BioGNV**, du **bioGNC** porté et de la **liquéfaction du biométhane**.

Comment passer de la cogénération à l'injection ?

Pour accompagner les cogénérations arrivant en fin de contrat, l'AAMF a contribué à l'élaboration du **guide pratique sur la conversion vers l'injection**, publié par GRDF, avec S3d Ingénierie, Lexion Avocats et le Club Biogaz. L'AAMF a apporté son expertise terrain pour structurer les volets technico-économiques du document. Ce guide propose une méthode claire pour analyser la faisabilité et préparer une éventuelle conversion vers l'injection.



BioGNV : trois ans d'essais pour évaluer l'usage en agriculture

Pendant trois ans, l'AAMF a participé, aux côtés de la FNCUMA, au suivi d'essais visant à comparer l'utilisation de **tracteurs au GNR et au BioGNV** sur des exploitations agricoles. L'objectif était de produire des références concrètes sur l'usage du biogaz comme carburant agricole. Parmi les expérimentations menées, un **essai comparatif en Dordogne** qui montre que **le BioGNV constitue une alternative crédible pour certains usages agricoles**. Sur les travaux lourds, le tracteur au BioGNV permet d'observer **7 à 19 % d'économie de carburant**, tandis que le GNR conserve un avantage sur les travaux plus légers. La puissance reste comparable entre les deux motorisations.



À retrouver dans l'espace adhérents

- **€cométh**a [Sites en fonctionnement > Technico-économique]
- **Webinaire conversion cogénération (juin 2025)** [Sites en fonctionnement]
- Mise à jour de la **boîte à outils RED III**, dont le webinaire d'avril [Réglementaire et Juridique RED 3 – Boîte à outils]



- **Responsable de la commission : Christophe Rousseau Adjoint : Guy Meinrad**
- **Animation : Elsa Rouches avec l'appui de Hugo Kech (AILE) et Vincent Martin (AILE)**



Les objectifs de la commission

Accompagner les agriculteurs-méthaniseurs dans la gestion durable de la biomasse (CIVE, biodéchets, effluents d'élevage, digestats) pour sécuriser les ressources, favoriser l'acceptabilité et renforcer la valeur agronomique du retour au sol.



Les orientations

- Répondre aux besoins des adhérents sur les enjeux agro-environnementaux et anticiper les évolutions réglementaires.
- Encourager les échanges de bonnes pratiques entre agriculteurs-méthaniseurs.
- Valoriser l'expertise technique de l'AAMF pour éclairer les choix des producteurs et les débats publics.
- Renforcer la connaissance sur la biomasse via la participation, le suivi et la diffusion et de projets de R&D.
- Promouvoir la valorisation des services environnementaux pour l'acceptabilité.



100 bilans DIGES3 : des références pour la filière

En 2025, 100 bilans DIGES3 ont été réalisés par l'AAMF, Solagro et AILE, avec le soutien de l'ADEME et l'implication des adhérents. Ces diagnostics évaluent les émissions de gaz à effet de serre des unités, en intégrant à la fois les émissions liées à l'exploitation et celles évitées grâce à la production d'énergie renouvelable et à l'utilisation du digestat. Ils permettent aujourd'hui de disposer de premières références anonymisées pour la filière.

Les premiers résultats confirment l'intérêt climatique positif de la méthanisation agricole :

- **Une unité moyenne en cogénération évite en moyenne l'équivalent de 926 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions annuelles de 787 voitures.**
- **Une unité moyenne en injection évite en moyenne l'équivalent de 3 887 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions annuelles d'environ 3 303 voitures.**



3 questions à Jean-Christophe Gilbert

Quels ont été les principaux travaux du groupe de travail biodéchets en 2025 ?

Nous avons lancé une campagne d'analyses sur les « soupes » issues du déconditionnement des biodéchets afin de mieux connaître leur qualité réelle. Plusieurs producteurs du groupe ont réalisé des analyses sur leurs installations pour comparer nos pratiques et nos procédés de traitement. L'idée est de voir, entre nous, ce qui fonctionne le mieux pour obtenir une matière de bonne qualité. Nous avons aussi préparé un échange avec l'administration pour clarifier certains points réglementaires.

Quels sont les enjeux des biodéchets pour la méthanisation ?

L'enjeu est d'abord l'acceptabilité des projets. Valoriser les déchets du territoire - cantines, restauration ou collectivités - et les transformer en gaz renouvelable et en fertilisant agricole parle aux citoyens. Cela montre concrètement l'utilité de la méthanisation. Mais pour nous agriculteurs, cela va aussi avec une exigence forte sur la qualité du retour au sol, puisque ces matières sont épandues sur nos terres.

Quels sont les principaux freins pour les producteurs ?

Les équipements de déconditionnement nécessaires représentent un investissement important et demandent souvent des volumes suffisants. Tous les sites ne peuvent donc pas porter seuls ce type de projet.

Journée biomasse AAMF : partager les expériences !

La journée de la commission Biomasse s'est tenue le 17 décembre 2025. Elle a permis un large tour d'horizon des sujets clés pour les producteurs : réglementation du retour au sol, évolution de la directive nitrates, biodéchets, CIVE et premiers enseignements des bilans DIGES3. Temps d'échanges privilégié, les participants y partagent leurs retours d'expérience.

Pour définir les actions prioritaires pour la suite, rejoignez les groupes de travail en 2026 !



© Gregory Brandel - GRDF

Marché volontaire du carbone : un sujet suivi par l'AAMF



©Grégory Brandel - GRDF

Même si les valorisations restent encore marginales, le marché volontaire du carbone ouvre de nouvelles perspectives. La commission Biomasse assure une veille active sur ces dispositifs (Label Bas-Carbone, Reverse, cadre européen CRCF) et diffuse régulièrement des informations aux adhérents via des flash infos dédiés.

L'AAMF participe également aux échanges avec les pouvoirs publics afin de défendre des dispositifs adaptés aux réalités de la méthanisation agricole.

PFAS : un sujet émergent suivi par la commission

Les PFAS, parfois appelés « polluants éternels », font l'objet d'une attention croissante des autorités publiques. La méthanisation n'est pas une activité productrice de PFAS : ces composés peuvent provenir de certains intrants, notamment issus de déchets industriels ou de produits de consommation.

L'AAMF a contribué aux échanges avec les pouvoirs publics afin de mieux caractériser les risques et éviter toute confusion sur l'origine de ces substances. L'association reste en veille sur ce sujet et attentive aux évolutions scientifiques et réglementaires.



© AdobeStock

Des outils pour accompagner les producteurs

La commission biomasse contribue également à produire des ressources techniques et réglementaires destinées aux adhérents. Diffusées en direct dans le forum ou par le flash infos, elles sont toutes disponibles sur l'espace adhérents.

Fiches techniques CIVE durables

Trois fiches ont été réalisées afin d'accompagner le développement de **CIVE durables**, en présentant les bonnes pratiques agronomiques et les conditions d'intégration dans les systèmes de culture.

Stockage déporté du digestat

Un travail spécifique a été mené sur les conditions de **stockage déporté du digestat**, afin de clarifier le cadre réglementaire et d'identifier des solutions adaptées aux besoins des exploitations.

Enquête digestat

Une enquête a été lancée en fin d'année afin de mieux connaître les pratiques des adhérents sur le digestat et le retour au sol. Les réponses viennent **alimenter notre base de données**, indispensable pour renforcer nos références techniques et appuyer les échanges avec les pouvoirs publics. Le lien est toujours actif si vous souhaitez contribuer (expéditeur : donnees@aamf.fr), on a besoin de vous !



Notes réglementaires

La commission a également produit plusieurs notes techniques et réglementaires utilisées dans les échanges avec les ministères et les organisations professionnelles, notamment sur :

- la directive nitrates
- les évolutions des plans d'épandage
- les biodéchets
- les conditions de retour au sol du digestat.



Sur l'espace adhérents

- Présentation commission biomasse – 17 décembre 2025 (AAMF)
- Étude « Utilisation des résidus de culture en méthanisation » (ADEME)
- Note directive nitrates (AAMF), tableau comparatif PAR7 (AAMF)
- Fiche conseils CIVE d'hiver
- Stockage déporté de digestat– 2025 (AAMF)
- Enquête digestat « Digestats et retour au sol » (AAMF)



- Responsables de la commission : Mauritz Quaak, Jean-François Darreye
- Animatrices : Annelise Lescure, Laureline Bes de Berc



Les objectifs de la commission

- Renforcer la professionnalisation des agriculteurs-méthaniseurs.
- Améliorer la sécurité sur les unités de méthanisation.
- Accompagner les adhérents sur les sujets réglementaires.



Les orientations

- Déployer et faire évoluer la Charte AAMF.
- Accompagner les adhérents : conseils et veille sur leurs obligations réglementaires (ICPE, agrément sanitaire, RED III, déclarations obligatoires, fiscalité...).
- Participer aux travaux sur la prévention des risques (Club biogaz, BARPI, GRDF...).
- Inciter les agriculteurs-méthaniseurs, leurs salariés et les étudiants à se former pour une meilleure exploitation des sites.



Réinventer la Charte AAMF

Le Conseil d'Administration a souhaité engager en 2025 une réflexion sur la Charte AAMF. Trop souvent perçue comme une exigence supplémentaire, la Charte devait retrouver pleinement son sens : celui d'un outil au service des adhérents et de la crédibilité de la méthanisation agricole. Le Conseil a donc saisi la commission afin d'en dresser un bilan et de proposer des évolutions. Les échanges avec les associations régionales ont conduit à réorienter profondément la démarche. **L'objectif est désormais de faire de la charte un outil d'accompagnement concret, fondé sur une visite simple des installations, l'identification de priorités et la construction d'un plan de progrès adapté à chaque site.** La nouvelle démarche privilégie ainsi l'amélioration continue et l'accès aux ressources utiles.

A suivre en 2026 !



3 questions à Mauritz Quaak

Quels ont été les principaux travaux de la commission en 2025 ?

La commission a beaucoup travaillé à déployer, puis à faire évoluer la Charte AAMF. Elle a également poursuivi le travail sur les retours d'expérience et la prévention des risques, en lien avec les acteurs de la filière. L'objectif est toujours le même : renforcer le professionnalisme des agriculteurs-méthaniseurs et accompagner les unités dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Pourquoi faire évoluer la Charte en 2025 ?

La Charte ne répondait pas concrètement aux besoins des adhérents. L'objectif de la version 2.0 est de mieux répondre à leurs attentes en développant davantage d'échanges et de retours du terrain. L'idée est de passer d'un fonctionnement très « push » à une dynamique plus personnalisée, qui prend mieux en compte la réalité de chaque unité.

Comment l'AAMF accompagne l'amélioration des pratiques ?

L'accompagnement passe par plusieurs leviers : la Charte, bien sûr, mais aussi la formation, le partage d'informations, les retours d'expériences et les échanges entre adhérents. L'AAMF diffuse des ressources, relaie les évolutions réglementaires et contribue à structurer une culture commune de sécurité et de professionnalisme.



Sécurité et professionnalisation des pratiques

Prévention des risques

L'AAMF participe activement aux travaux nationaux sur la prévention des risques en méthanisation. Elle contribue notamment aux groupes de travail de la filière consacrés à la sécurité des installations et au partage de retours d'expérience.

Un mémo sur les formations clés



L'AAMF a diffusé en 2025 le Mémo des formations incontournables en méthanisation, issu des travaux du groupe national Formation. Il permet aux exploitants et à leurs salariés d'identifier rapidement les formations essentielles pour bien gérer leur unité.

Qualiméthas

L'AAMF participe assidûment au comité de labellisation Qualiméthas®, porté par l'ATEE et l'ADEME. Ce label vise à améliorer la qualité de conception et de construction des unités de méthanisation. Les travaux du comité s'appuient sur un référentiel partagé et sur les retours d'expérience de la filière afin de sécuriser les pratiques de construction.

BARPI

L'AAMF reste référente auprès du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) lors de la consultation des événements en méthanisation. Elle contribue à l'analyse des incidents et accidents afin d'en tirer des enseignements utiles pour l'ensemble de la filière.



©Grégory Brandel - GRDF

Déclaration des incidents ICPE : une nouvelle téléprocédure testée par l'AAMF

La commission Amélioration continue de l'AAMF a participé aux tests de la nouvelle téléprocédure de déclaration des accidents et incidents sur sites classés ICPE. L'objectif était de s'assurer que cet outil reste simple et accessible pour les agriculteurs-méthaniseurs.

Depuis octobre, la déclaration peut désormais être réalisée directement en ligne, en remplacement de la fiche de notification transmise jusqu'ici par mail aux inspections des installations classées. Cette procédure dématérialisée deviendra obligatoire à compter du **1er janvier 2026**.

Le dispositif propose un parcours guidé selon la situation rencontrée. Il simplifie la déclaration des incidents et améliore le suivi et le retour d'expérience au niveau national.

Accéder à la téléprocédure : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R71939?profil=societe>



Sur l'espace Adhérents

- Procédures et protocoles types : échantillonnage de digestat, maintenance...
- Outil Passerelle d'AILE
- Documents et outils d'aide à l'exploitation
- Mémo des formations incontournables en méthanisation
- Guide pour le contrôle d'étanchéité méthane sur un site de méthanisation (Club Biogaz)
- Informations pratiques sur la nouvelle téléprocédure de déclaration des incidents ICPE



©Grégory Brandel - GRDF



©Grégory Brandel - GRDF



- Responsables de la commission : Yves Debien, Silvère Adam, Raphaël Point
- Animatrice : Hélène Berhault-Gaborit



Les objectifs de la commission

Renforcer la proximité avec les adhérents et accroître la visibilité de l'AAMF.



Les orientations

- Être à l'écoute, au quotidien, des attentes des adhérents et développer des moyens d'animation pour répondre à leurs besoins.
- Formaliser des engagements réciproques via des conventions inter-associatives.
- Assurer la coordination entre les niveaux national et régional.
- Animer le réseau des animateurs régionaux.
- Construire et structurer la communication de l'AAMF en lien avec les associations régionales.



©Grégory Brandel - GRDF

Un réseau qui se renforce !

Le réseau régional de l'AAMF continue de se structurer et de s'animer sur le terrain.

Il s'appuie désormais sur 11 associations régionales, 14 animateurs et 12 référents territoriaux. Les échanges entre animateurs se sont renforcés avec 11 réunions en 2025, soit deux fois plus qu'en 2024. Cette dynamique se traduit aussi par 49 journées adhérents réunissant 1 555 participants et 37 visites de sites.

Preuve d'un réseau bien vivant !



©AAMF



3 questions à Yves Debien



La centralisation de l'appel de cotisation, qu'est-ce que ça change ?

Ça apporte de la cohérence. Tous les méthaneurs adhérents fonctionnent désormais de la même manière, quel que soit leur territoire. C'est plus simple, plus lisible et ça montre aussi qu'on joue collectif. On est un réseau, et cette organisation le traduit concrètement.

Comment les associations travaillent-elles ensemble au sein du réseau AAMF ?

Le dispositif repose sur les administrateurs, qui donnent le cap, et les animateurs, qui font vivre le réseau au quotidien. Les échanges entre animateurs régionaux sont réguliers et animés par l'AAMF : ils partagent les pratiques, s'entraident, s'inspirent de ce qui marche ailleurs. Ça permet d'avancer ensemble et d'avoir plus d'homogénéité dans ce que fait l'AAMF.

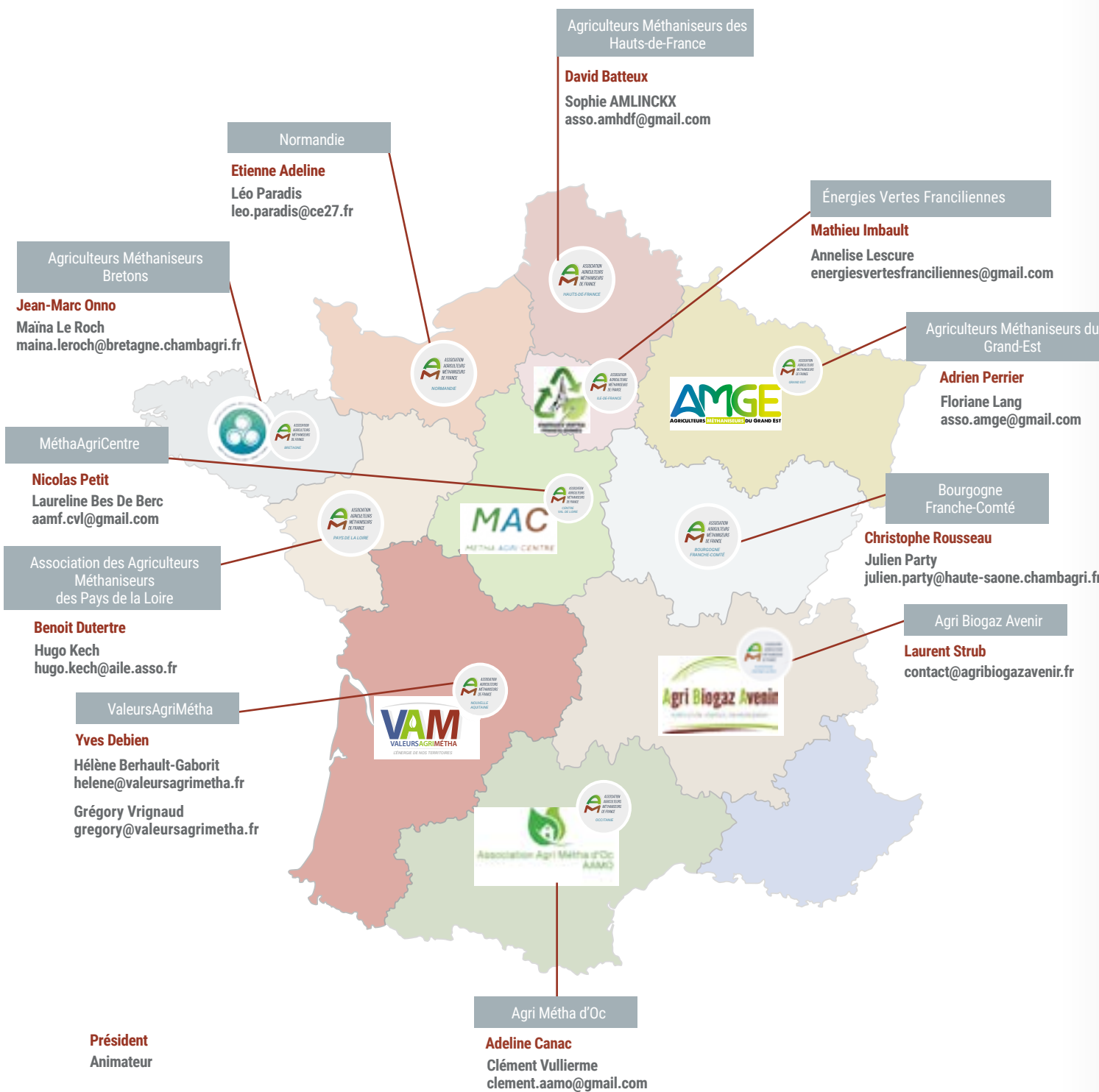
Qu'est-ce que ça change pour les agriculteurs - méthaneurs ?

Ça renforce le service rendu. Les agriculteurs-méthaneurs savent qu'ils peuvent compter sur un réseau organisé, avec une parole forte au niveau national et une présence de proximité dans les régions. Les nombreuses réunions locales montrent que le lien est bien là : le national et les régions sont complémentaires pour accompagner les agriculteurs.



11 organisations régionales du réseau AAMF

L'AAMF s'appuie sur un réseau d'associations régionales et des interlocuteurs de proximité. Véritables relais régionaux, ils accompagnent les agriculteurs à chaque étape du développement et de l'exploitation des unités de méthanisation.



Informez les adhérents, valorisez les initiatives

Flash infos : l'essentiel de l'actualité

En 2025, 5 éditions ont été diffusées pour décrypter les actualités réglementaires, tarifaires ou techniques et partager les positions de l'AAMF. L'objectif reste le même : apporter une information claire et utile aux adhérents.



LinkedIn : montrer la réalité du terrain

La page LinkedIn de l'AAMF continue de grandir. Fin 2025, elle compte 3 410 abonnés (+39 % en un an). Avec 95 publications, l'objectif est de montrer ce que font les agriculteurs-méthaniseurs, relayer les positions de l'AAMF et faire mieux connaître la méthanisation agricole.



Journées Nationales du Biogaz

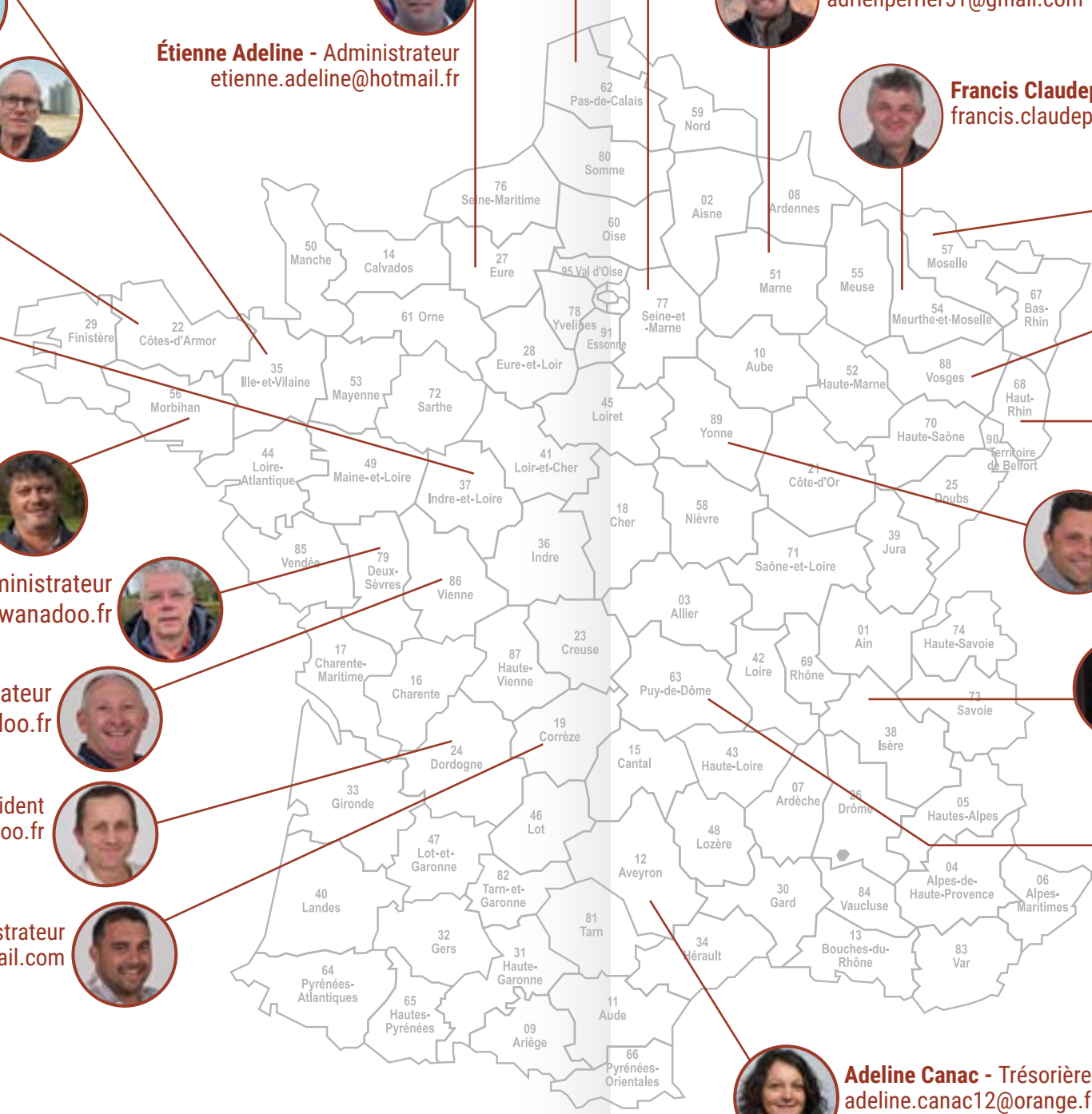
Les Journées Nationales du Biogaz permettent d'ouvrir les fermes et de montrer concrètement ce qu'est la méthanisation. En 2025, 20 sites ont ouvert leurs portes dans 15 départements, accueillant près de 1 500 visiteurs. Des moments simples pour échanger directement avec les citoyens, les élus et les voisins.

Forum et espace adhérents

Le forum AAMF, c'est l'endroit où les adhérents échangent entre eux. En 2025 : 795 adresses actives et 172 sujets de discussion. Questions réglementaires, retours d'expérience, conseils pratiques : un outil simple pour s'entraider et partager les infos du réseau. C'est aussi par ce biais que l'AAMF diffuse ses fiches techniques, disponibles ensuite dans l'espace adhérents.



Des administrateurs à votre écoute



François Trubert - Administrateur
francoistrubert@wanadoo.fr

Jean-Christophe Gilbert - Administrateur
scea-du-champ-fleury@orange.fr

Patrick Boursault - Administrateur
patrickboursault35@gmail.com

Servane Lecollinet - Secrétaire Adjointe
gazea@orange.fr

Louis Chevalier - Administrateur
chevalierl.pro@gmail.com

Jean-Marc Onno - Premier Vice-Président
jean-marc.onno@wanadoo.fr

Olivier Bouchonneau - Administrateur
o.bouchonneau@wanadoo.fr

Yves Debien - Administrateur
baie.deschamps@wanadoo.fr

Bertrand Guerin - Vice-Président
clottes@wanadoo.fr

Jérôme Breuil - Administrateur
j.breuil19@gmail.com

Camille Dusannier - Administratrice
c.dusannier@agriopale.fr

Étienne Adeline - Administrateur
etienne.adeline@hotmail.fr

Jean-François Delaitre - Président
jfdelaitre@aamf.fr

Mauritz Quaak - Vice-Président
bioenergiedelabrie@gmail.com

Adrien Perrier - Administrateur
adrienperrier51@gmail.com

Francis Claudepierre - Administrateur
francis.claudepierre@wanadoo.fr

Jean-Marie Simerman - Administrateur
sasmse57@gmail.com

Silvère Adam - Trésorier
g3-environnement@orange.fr

Philippe Meinrad - Administrateur
philippe.meinrad@agrivalor.eu

Christophe Rousseau - Secrétaire
christophe.rousseau@fermedecome.fr

Raphaël Point - Administrateur
lunapoint@orange.fr

Bertrand Duprat - Vice-Président
dupratbertrandpro@gmail.com

Adeline Canac - Trésorière Adjointe
adeline.canac12@orange.fr

Mise à jour : Janvier 2026

Votre équipe d'animation 2025



Olivia Ruch

Directrice

07 61 63 27 66 - oruch@aamf.fr



Adrien Dain

Animateur Valorisation Biogaz

07 64 75 40 91 - adain@aamf.fr



Elsa Rouches

Animatrice Agronomie et Biomasse

07 63 78 28 63 - erouches@aamf.fr



Priscilia Traverso

Cheffe de projet

06 98 36 17 01 - ptraverso@aamf.fr

Des prestataires engagés à vos côtés



Hélène Berhault-Gaborit (ValeursAgriMétha)

Animatrice Commission « Structuration territoriale et Communication »

07 87 86 53 01 - helene@aamf.fr



Annelise Lescure (Origami)

Animatrice Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »

06 70 20 17 50 - annelise@aamf.fr



Laureline Bes de Berc (Xyleme Solutions)

Animatrice Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »

06 69 54 37 70 - laureline@aamf.fr



Laetitia Poux (Origami)

Chargée des adhésions et de la comptabilité

07 61 78 88 15 - adhesion@aamf.fr
compta@aamf.fr

*Unis pour
partager et innover*



Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France
43-45 rue de Naples
75008 Paris

contact@aamf.fr



[aamf-association-des-agriculteurs-methaniseurs-de-france](https://www.linkedin.com/company/aamf-association-des-agriculteurs-methaniseurs-de-france)



<https://aamf.fr>